

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 27 septembre 2021

Date de l'annonce publique : 17/09/2021

Date de la convocation des conseillers : 17/09/2021

Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; KLINSKI, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.	
Visioconférence	Néant.	
Procuration	Néant.	
Absences	Néant.	
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	13
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0
	Nombre de procurations données	0
	Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020	7
Référence	CC.2021-9-27 - 5.2	
Point de l'ordre du jour	5.2	
Objet	Budget 2021 - Modification budgétaire (Modification E - Modifications regroupées au service extraordinaire).	

Le conseil communal,

Vu le tableau de modifications budgétaires au niveau des recettes et des dépenses extraordinaires du budget 2021 libellé « Modification E » ;

Considérant que le collège propose de procéder à la modification budgétaire de 2 articles de recette extraordinaire pour un total de 74.426,00 € et de 5 articles de dépense extraordinaire pour un total de 70.422,50 € ;

Considérant que l'administration communale dispose actuellement, d'après le tableau des modifications budgétaires, d'un crédit excédentaire avant opérations de 147.148,80 € (199.434,22 - 52.285,42) [Source : approbation ministère de l'Intérieur du 05/08/2021 de la délibération CC.2021-7-19 -5.2] ;

Considérant que l'ensemble des modifications demandées par le collège échevinal ne porte pas préjudice à l'équilibre budgétaire, le solde s'établissant à + 151.152,30 € ;

Vu le budget de l'exercice 2021 dûment arrêté par la Ministre de l'Intérieur en date du 25 janvier 2021 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **par onze (11) voix et deux (2) abstentions**

De modifier le budget ordinaire de l'exercice 2021 conformément aux indications portées au tableau ci-contre libellé « Modification E ».

■

Sollicite l'approbation de la présente délibération en vertu de l'article 127 de la loi communale.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 30 septembre 2021

Le bourgmestre,

Le secrétaire,

